
DRONE VOLT

annonce le renforcement de ses fonds propres à hauteur de 6,4 millions d'euros, ainsi que l'émission réservée de BSA permettant en cas d'exercice le renforcement supplémentaire des fonds propres à hauteur de 14,5 millions d'euros

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon. Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Villepinte, le 29 octobre 2025

- Exercice par le fonds Armistice Capital de 12.048.193 bons de souscriptions d'actions (« BSA ») émis en avril 2025, à un prix d'exercice de 0,53 € par bon, soit un produit brut d'environ 6,4 M€
- Emission de 18.072.290 nouveaux BSA (les « Nouveaux BSA ») souscrit par Armistice Capital donnant le droit à la souscription d'un nombre maximum de 18.072.290 actions nouvelles au prix de souscription de 0,80 € par action, soit un produit brut potentiel d'environ 14,5 M€ en cas d'exercice.

DRONE VOLT (la « Société »), constructeur de drones civils professionnels et expert en solutions embarquées, annonce le renforcement immédiat des fonds propres à hauteur de 6,4 millions d'euros à la suite de l'exercice par le fonds Armistice Capital de 12.048.193 BSA émis en avril 2025, ainsi que le renforcement potentiel des fonds propres à hauteur de 14,5 millions en cas d'exercice des 18.072.290 Nouveaux BSA émis au bénéfice de ce fonds.

Armistice Capital L.L.C a exercé 12.048.193 BSA émis en avril 2025¹ au prix unitaire de 0,53 €, soit un produit brut de 6.385.542,29 €. Cet exercice a donné lieu à l'émission de 12.048.193 actions ordinaires nouvelles.

Le renforcement immédiat des fonds propres permettra à la Société de poursuivre son développement et de réaliser notamment les objectifs suivants :

- accroître sa notoriété sur le marché américain ;
- procéder à des acquisitions ultérieurement, notamment par échange d'actions, ou en cash ;
- financer son BFR ;

Cet exercice est complété par l'émission concomitante de 18.072.290 Nouveaux BSA souscrits par Armistice Capital L.L.C dont les modalités d'émission sont décrites ci-dessous et qui pourront donner lieu à un produit brut complémentaire de 14,5 M€ en cas d'exercice en totalité des Nouveaux BSA.

Marc COURCELLE, Directeur général de DRONE VOLT, déclare : « *Cette nouvelle opération illustre pleinement la confiance que nous témoignent les investisseurs américains. Comme nous l'avions annoncé, nous démontrons notre capacité à saisir toutes les opportunités stratégiques afin de renforcer notre présence aux États-Unis, un marché clé aux perspectives de développement*

¹ [Voir le communiqué du 31 mars 2025](#)

particulièrement prometteuses. Avec le soutien notre actionnaire, nous sommes plus que jamais en position d'accélérer notre croissance sur le premier marché mondial du secteur.»

MODALITES DE L'EMISSION DES NOUVEAUX BSA

Cadre juridique de l'émission des Nouveaux BSA : Faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025 en vertu de sa 11^{ème} résolution, le Conseil d'administration réuni le 13 octobre 2025 a décidé du principe d'une émission des Nouveaux BSA au profit de catégories d'investisseurs.

Le 28 octobre 2025, le Directeur Général, agissant dans le cadre d'une subdélégation conférée par le Conseil d'administration, a décidé de procéder au lancement de l'émission des Nouveaux BSA dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué.

Nombre et souscription des Nouveaux BSA : 18.072.290 Nouveaux BSA ont été souscrits par Armistice Capital L.L.C au prix de souscription unitaire de 0,001 euro par bon soit un montant total de souscription de 12.048,19 €.

Caractéristiques des Nouveaux BSA : Chaque Nouveau BSA donne le droit de souscrire à une action nouvelle DRONE VOLT à un prix d'exercice unitaire de 0,80 €. Les BSA ont une maturité de cinq ans, soit jusqu'au 28 octobre 2030.

Le prix d'exercice unitaire des Nouveaux BSA de 0,80 € (prime d'émission incluse) correspond à la moyenne pondérée par les volumes des cours sur le marché Euronext Growth Paris des dix dernières séances de bourse précédent la fixation de ce prix, soit du 15 octobre 2025 au 28 octobre 2025, en conformité avec la 11^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025 (le "VWAP 10 jours").

Valeur théorique des Nouveaux BSA : En utilisant la méthode de valorisation Black & Scholes, la valeur théorique d'un Nouveau BSA ressort à 0,1093 €, avec l'hypothèse d'une volatilité de 8,549% et sur la base du cours de clôture au 28 octobre 2025 qui est égale à 0,805 €.

Ainsi, le prix d'émission d'une action, intégrant la valeur économique d'un Nouveau BSA et le prix de souscription d'un Nouveau BSA, reflète une décote totale de 13,5 % par action par rapport au VWAP 10 jours, en conformité avec la décote maximale autorisée par l'Assemblée Générale aux termes de sa 11^{ème} résolution précitée.

Absence de cotation

Les Nouveaux BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission sur le marché Euronext Growth Paris.

Produit brut maximum : Le produit brut maximum pouvant être reçu par la Société en cas d'exercice de la totalité des Nouveaux BSA s'élèverait à un montant total brut de 14,5 millions d'euros (prime d'émission incluse).

Actions nouvelles sous-jacentes : Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des Nouveaux BSA seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400SVN0 – ALDRV.

Engagements d'abstention et de conservation : Dans le cadre de l'Emission, la Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 60 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Emission, sous réserve d'exceptions usuelles.

Intermédiaire financier : Maxim Group LLC a agi en tant qu'agent de placement aux Etats-Unis dans le cadre de la présente opération.

INCIDENCE DE L'OPERATION

A la suite de l'exercice des 12.048.193 BSA, le capital social total de la Société s'élève à 6.917.971,30 € divisé en 69.179.713 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 €, représentant 17,41 %.

Sur la base du capital social à l'issue de l'exercice des BSA, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la Société préalablement audit exercice est désormais portée à 0,826 % sur une base non-diluée et à 0,63% sur une base entièrement diluée.

A titre d'information, sur la base du capital social à l'issue de l'exercice des BSA, la participation d'un actionnaire qui détenait 1,00% du capital de la Société, en cas d'exercice de l'intégralité des 18.072.290 Nouveaux BSA, serait portée à 0,65% sur une base non-diluée et à 0,53% sur une base entièrement diluée.

ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social de la Société préalablement à l'exercice des 12.048.193 BSA et l'émission des 18.072.290 Nouveaux BSA était la suivante :

		Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital
Armistice	1.913.506	1.913.506	3,35 %	3,34%	2,45%
Autres actionnaires	55.196.513	55.333.014	96,62	96,66	97,53
Auto-détention ⁽³⁾	21.501	0	0,03%	0%	0,02%
Total	57.131.520	57.246.520	100%	100%	100%

(1) La base diluée tient compte (i) des 15.290.115 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 15.290.115 BSA émis en 2025, (ii) des 14.454.351 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74.217.567 BSA BS26, (iii) des 523.000 actions gratuites qui pourraient être attribuée au personnel d'ici le 23 septembre 2026 (iv) des 3.632.075 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de BSA émis en 2025 sous réserve d'éventuels ajustements conformément à leurs termes et conditions.

(1)

(2) Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).

(3) Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities au 27 octobre 2025.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social de la Société à l'issue de l'exercice des 12.048.193 BSA mais avant l'exercice des 18.072.290 Nouveaux BSA est la suivante :

		Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital
Armistice	13.961.699	13.961.699	20,18%	20,14%	15,50%
Autres actionnaires	55.196.513	55.333.014	79,79%	79,86%	84,48%
Auto-détention ⁽³⁾	21.501	0	0,03%	0%	0,02%
Total	69.179.713	69.294.713	100%	100%	100%

- (1) La base diluée tient compte (i) des 15.290.115 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 15.290.115 BSA émis en 2025, (ii) des 14.454.351 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de 74.217.567 BSA BS26, (iii) des 523.000 actions gratuites qui pourraient être attribuées au personnel d'ici le 23 septembre 2026 (iv) des 3.632.075 actions nouvelles pouvant résulter de l'exercice de BSA émis en 2025
- (2) Droits de vote théoriques (i.e., avec prise en compte des actions auto-détenues privées du droit de vote).
- (3) Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec Invest Securities au 27 octobre 2025.

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social de la Société à l'issue de l'exercice des 12.048.193 BSA et en tenant compte de l'exercice des 18.072.290 Nouveaux BSA est la suivante :

		Base non diluée		Base diluée ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote ⁽²⁾	% du capital
Armistice	32.033.989	32.033.989	36,71%	36,67%	29,62%
Autres actionnaires	55.196.513	55.333.014	63,27%	63,33%	70,36%
Auto-détention ⁽³⁾	21.501	0	0,02%	0%	0,02%
Total	87.252.003	87.367.003	100%	100%	100%

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2024 publié par la Société le 30 avril 2025 et le rapport financier semestriel publié par la Société le 23 octobre 2025, disponibles sans frais sur son site Internet (<https://www.dronevolt.com/fr/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

ABSENCE DE PROSPECTUS

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**).

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation AMF DOC-2020-06 « *Guide d'élaboration des prospectus et de l'information à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de titres financiers* » figurent dans le présent communiqué.

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires 2025, mercredi 14 janvier 2026

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles
sur www.dronevolt.com / Investisseurs

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)
Pour recevoir la newsletter de la société, écrire à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Suisse. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

Le Groupe DRONE VOLT, membre du GICAT, a réalisé un chiffre d'affaires de 32,7 millions d'euros en 2024, en croissance annuelle de 36%.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Mnemo : ALDRV - Code ISIN : FR001400SVN0 - Eligible : PEA, PEA-PME

Bon de souscription : Mnemo : BNBS - Code ISIN : FR0014007951

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

Relations Investisseurs

DRONE VOLT

Sylvain Navarro – T : +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

Relations médias FINANCE

ACTUS finance & communication

Manon Clairet – T : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER

AYA communication

Antonin Violette – T : +33 6 47 48 63 25
violette@aya-communication.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ou de titres financiers de la société Drone Volt dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Drone Volt d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Drone Volt ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Drone Volt n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Drone Volt n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres de Drone Volt sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Drone Volt ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Drone Volt ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Drone Volt. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Drone Volt ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.